

Montréal, le 2 février 2009

Direction principale - Projets de transport et
construction
855, rue Ste-Catherine Est, 16^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Monsieur François Lafond
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Tél. : (514) 840-3000 poste 5215
Télec. : (514) 840-4211
C. élec. : bolullo.mathieu@hydro.qc.ca

**Objet : Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV
Inventaire des milieux humides et des forêts le long de la route de Fossambault**

Monsieur,

La commission a demandé à Hydro-Québec de déposer un inventaire des milieux humides et des forêts traversés par un tracé hypothétique longeant de façon approximative la route de Fossambault en direction nord, depuis le site du poste retenu dans le parc industriel François-Leclerc jusqu'à un point de raccordement avec la ligne à 315 kV 3110D.

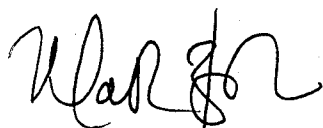
Les milieux humides et les forêts sont, de manière générale, peu nombreux le long de la route de Fossambault. Hydro-Québec n'a pas approfondi les inventaires dans cette partie de la zone d'étude en raison du fort impact qu'aurait causé la ligne sur le milieu humain et sur le paysage dans ce secteur et pour des raisons techniques concernant les aires d'approche de l'aéroport international Jean-Lesage (voir le document déposé à ce sujet).

De fait, le secteur situé de part et d'autre de la route de Fossambault est l'un des plus denses de la zone d'étude au chapitre de l'occupation du territoire. Pour y établir un tracé et obtenir les droits de passage pour une nouvelle ligne de transport, Hydro-Québec aurait été dans l'obligation d'acquiescer plusieurs propriétés. Par le fait même, un nombre beaucoup plus grand de résidents situés dans un rayon de 500 mètres de part et d'autre de la nouvelle emprise auraient subi l'impact de la nouvelle ligne.

De plus, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est vigoureusement opposée à ce scénario, la route de Fossambault étant le seul accès entre le noyau urbain de la ville et l'autoroute 40. Cette route est appelée à se développer à long terme ; l'implantation d'une ligne de transport qui la longerait créerait un impact visuel majeur et freinerait le développement de ce secteur.

Enfin, plusieurs acteurs du milieu se sont opposés à une traversée de l'autoroute 40 à l'est de la halte routière située à Saint-Augustin-de-Desmaures. La Commission de la Capitale-Nationale, le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Communauté métropolitaine de Québec se sont unanimement prononcés contre toute traversée de l'autoroute 40 à l'est de la halte routière en raison de l'impact visuel.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Mathieu Bolullo
Administrateur ingénierie et approvisionnement
Gérance de projets – Lignes